



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

Bureau du Ministre

BM-01-07 01 4 5 9

18 JAN. 2007

MEMORANDUM

Aux Médecins

Travaillant dans les Institutions Sanitaires du MSPP

OBJET : Certificat Médical aux Victimes de Violence

Suite au Protocole d'Accord sur l'octroi et la gratuité du Certificat Médical relatif aux agressions sexuelles signé entre les Ministères de la Justice et de la Sécurité Publique, à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, et de la Santé Publique et de la Population, il est rappelé à tous les médecins pratiquant dans les Institutions Sanitaires du MSPP qu'il leur est fait obligation de délivrer gratuitement un Certificat Médical à toute femme victime de violence qui en a fait la demande. Ce Certificat Médical émis constitue l'une des pièces maîtresses pour la constitution de l'élément matériel de l'infraction. Une copie de ce certificat doit être consigné au dossier de la bénéficiaire.

Port-au-Prince le... 18 janvier 2007


Dr Robert AUGUSTE
Ministre